RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
MAIRIE DE LATOUR-BAS-ELNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°10/2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-quatre janvier, le Conseil Municipal de la Commune de **LATOUR-BAS-ELNE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pierre ROGÉ, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le jeudi 17 janvier 2019
Présents : M. Pierre ROGÉ, M. Jean ALSINA, Mme Thérèse BADOSA, M. François BONNEAU, M. André BOUSSAT, Mme Séverine CAMPS, Mme Danielle CULAT, Mme Evelyne DECROCK, Mme ESCARO Marie-Renée, M. Julien LLUGANY, Mme Odile PIC, Mme Michelle PY, M. Henri SANCHEZ, Mme Patricia SENEGA DUPRÉ.
Excusés : M. Claude COSTA, M. Jean-Marie CAYUELA, M. Adel M'ZOURI donne pouvoir à M. Henri SANCHEZ.
Secrétaire de séance : Mme Danielle CULAT.

Objet : Acompte sur subvention

Monsieur Le Maire expose :

Afin de ne pas mettre en difficultés les finances de certaines associations, il est proposé de leur verser un acompte dans l'attente du montant de la subvention 2019 qui sera arrêté par le Conseil Municipal.

Monsieur Le Maire propose de verser un acompte de 7.000,00 € à l'association JSI/LT et un acompte de 5.000,00 € à l'association FC Latour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ACCEPTE de verser un acompte sur subvention de :
  - 7.000,00 € à l'association JSI/LT,
  - 5.000,00 € à l'association FC Latour,
- DIT que les montants de subventions seront inscrits au Budget 2019.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Pierre ROGÉ

Certifié exécutoire compte tenu de
Sa transmission en Préfecture
Sa notification
Sa publication
Le 25 janvier 2019